



HIVER 2024-2025

## RÉVEILLON À PAIMPOL ET L'ÎLE DE BRÉHAT

Séjour en étoile - randonnée accompagnée d'un guide

4 jours, 3 nuits, 2,5 jours d'activité

Au port pittoresque de Paimpol, où l'histoire des **pêcheurs d'Islande** est encore très présente, l'héritage de la Grande Pêche qui voyait partir ses marins au large de Terre-Neuve puis de l'Islande est solidement ancré. C'est dans cette ambiance **chargée d'histoire** que nous vous invitons à commencer la **nouvelle année**, avec une journée dédiée à la visite de **l'île de Bréhat** : un moment inoubliable ! Lorsque vous arriverez, vous trouverez toujours une ville tournée vers son port et la mer.

### Les points forts de ce séjour :

- Hébergement en hôtel 2\* situé sur le port de Paimpol,
- Un séjour sur les traces des pêcheurs d'Islande,
- Une excursion sur Bréhat, l'île aux fleurs.

## **PROGRAMME**

### **Jour 1 : Le circuit des Islandais**

*Dimanche 29 décembre 2024*

Rendez-vous à 15h à Paimpol, en tenue de randonnée.

Vous rejoignez l'anse de Paimpol par Porz Even et Porz Don. Cette randonnée vous plonge dans le passé de Paimpol à travers ses monuments et ses lieux emblématiques.

**Distances - Dénivelée - Temps de marche - Technique**

2h à 2h30 de marche - Dénivelé positif : 100 m

### **Jour 2 : De Paimpol à la Pointe de Plouézec**

*Lundi 30 décembre 2024*

De Paimpol vers la pointe de Plouézec, un panorama unique sur la baie de Saint-Brieuc. Cette côte sauvage a été le théâtre de nombreux exploits de la résistance durant la seconde guerre mondiale.

**Distances - Dénivelée - Temps de marche - Technique**

4h de marche - Dénivelé positif : 400 m

### **Jour 3 : Bréhat, l'île aux Fleurs**

*Mardi 31 décembre 2024*

Embarquement pour Bréhat, l'île aux fleurs (10 mn de traversée). Cette île de granit rose-orangé jouie d'un climat doux toute l'année. A marée haute, l'île est divisée en deux parties, simplement reliées entre elles par le petit pont Vauban. A marée basse, se découvrent un nombre incroyable d'îlots. Retour sur Paimpol et dîner de la Saint-Sylvestre dans un restaurant (sans animation).

**Distances - Dénivelée - Temps de marche - Technique**

3 à 4h de marche - Peu de dénivelé

### **Jour 4 : Paimpol**

*Mercredi 1 janvier 2025*

Fin du séjour après le petit-déjeuner.

## **COMPLEMENT DE PROGRAMME**

*Le programme a été établi selon les derniers éléments connus lors de sa rédaction. Des impondérables sont toujours possibles et des situations indépendantes de notre volonté peuvent en modifier le déroulement. Nos accompagnateurs feront de leur mieux pour s'adapter à ces aléas, avec leur expérience et professionnalisme.*

## **FICHE PRATIQUE**

### **ACCUEIL**

Le Dimanche 29 décembre à 15h\* à l'hôtel sur le port de Paimpol, en tenue de randonnée.

\* Sous réserve de modification : horaires des trains non connus lors de la rédaction de cette fiche

technique.

### **Arrivée en train**

Gare SNCF de Paimpol (à 500 m de l'hôtel).

### **Arrivée en voiture**

Parking gratuit et non surveillé à 50 m de l'hôtel.

## **DISPERSION**

Le mercredi 1er janvier après le petit-déjeuner.

## **NIVEAU**

### **Niveau 1 sur une échelle de 5**

Facile sans difficulté technique particulière. La marche s'effectue sur le sentier côtier essentiellement mais aussi sur des petites routes tranquilles.

## **HEBERGEMENT**

Hôtel 2\* à l'ambiance familiale, idéalement situé à Paimpol, il bénéficie d'une vue imprenable sur le port.

### **Repas :**

Pique-nique le midi et dîner au restaurant à l'extérieur de l'hôtel le soir, dont le dîner du réveillon de la Saint-Sylvestre (pas d'animation).

## **PORTAGE DES BAGAGES**

Portage d'un sac à dos avec vos affaires pendant les randonnées (pique-nique, gourde...).

## **GROUPE**

15 personnes maximum.

## **ENCADREMENT**

Accompagnateur connaissant bien la Bretagne.

## **EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR**

**Vos vêtements de marche** (la liste doit être adaptée en fonction de la saison)

- de bonnes chaussures de randonnée (semelles cramponnées, chaussures pas forcément montantes, mais dans lesquelles vous vous sentez bien et que vous avez déjà utilisées),
- une paire de chaussures légères pour le soir (cela pourra être une paire de chaussures de sport qui pourra remplacer celle de randonnée en cas de douleurs aux pieds),
- chaussettes de sport ou de randonnée,
- pantalon de toile (séchage rapide),
- short ou jupe,
- pull ou veste polaire,

- tee-shirts ou chemises légères,
- une veste imperméable (type Goretex),
- cape de pluie ou poncho (qui protégera aussi le sac à dos)
- un chapeau et des lunettes de soleil,
- un bonnet,
- une paire de gants légers et un sur-pantalon imperméable (de l'automne au printemps),
- un maillot de bain et une petite serviette de bain,
- tenue de rechange confortable pour le soir.

### **Matériel divers**

- paire de lunettes de soleil (toute saison),
- crème de protection solaire,
- 1 ou 2 gourdes de 1 litre,
- pour le pique-nique : couteau de poche, couverts, gobelet, boîte hermétique en plastique type Tupperware (à la place d'une assiette, très pratique notamment pour y ranger ses couverts), 1 serviette de table,
- affaires de toilette,
- petite pharmacie personnelle (désinfectant et pansements, crème protectrice pour les lèvres, bandes adhésives contre les ampoules, double peau type Compeed, vos médicaments habituels),
- papier hygiénique, mouchoirs,
- 1 paire de lunettes de vue de rechange (ou des lentilles),
- 2 ou 3 sacs plastiques pour les restes des pique-niques,
- lampe torche ou lampe frontale,

Autres équipements facultatifs : bâtons de marche (conseillé), 1 paire de jumelles, appareil photos ...

### **Bagages**

L'ensemble de vos affaires doit être réparti dans deux sacs :

- 1 sac à dos 35/40 litres à armature souple et muni d'une ceinture ventrale, pouvant contenir les vivres de la journée, la gourde, un vêtement de pluie, l'appareil photos ...
- 1 sac de voyage souple pour les affaires de la semaine (attention, il ne doit pas dépasser 15 kg).

## **DATES ET PRIX**

### **DATES ET PRIX**

Du 29 décembre 2024 au 1 janvier 2025.

**Tarif : 790 € / personne**

Supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité) : + 135 €

### **LE PRIX COMPREND**

- 3 nuits en hôtel 2\* en pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J4 (dont le dîner du réveillon, sans animation) en chambre de 2,
- la traversée pour Bréhat,
- les transferts de personnes en bus ou taxi,
- l'encadrement par un accompagnateur connaissant bien la région.

## LE PRIX NE COMPREND PAS

- le trajet aller-retour depuis votre domicile,
- les déjeuners des J1 et J4,
- les boissons,
- les visites,
- les assurances,
- le supplément chambre individuelle (selon disponibilité),
- les frais d'inscription.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### DESCRIPTION

#### Climat

Climat tempéré océanique influencé par les courants et vents marins. Faibles variations diurnes et saisonnières des températures. Doux en hiver, grâce à l'influence du Gulf Stream.

# **INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES**

Nos conditions générales de vente complètes sont disponibles sur notre site Internet [www.arcanson.com/reservations-annulations-cgv/](http://www.arcanson.com/reservations-annulations-cgv/) ou sur simple demande.

Nous vous rappelons que tout achat d'un séjour implique leur acceptation.

Vous trouverez ci-dessous les informations clés concernant les modalités d'inscription, d'annulation et les assurances.

## **INSCRIPTION**

### **Quand réserver ?**

Le plus tôt possible, car ainsi vous augmentez les chances de départ de votre séjour et de la disponibilité de vos critères d'hébergement.

Un séjour est assuré lorsqu'il y a suffisamment d'inscrits pour que le départ soit confirmé. Conformément à la loi, nous prenons une décision définitive :

- 20 jours avant le départ pour un séjour dont la durée dépasse 6 jours
- 7 jours avant le départ pour un séjour dont la durée est de 2 à 6 jours

Si le séjour est annulé, nous vous en avisons immédiatement et vous proposons plusieurs solutions de remplacement. Si aucune ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

### **Comment réserver ?**

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription accompagné d'un acompte de 35 % (à plus de 35 jours du départ) ou de la totalité du règlement (à moins de 35 jours du départ).

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au séjour s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par nos soins concernant le séjour.

Pour vous inscrire, 2 alternatives :

#### **Par internet :**

Rendez-vous sur notre site : [www.arcanson.com](http://www.arcanson.com). Choisissez le circuit et, dans l'onglet « Dates et Prix », cliquez sur le bouton "Réserver" à côté de votre date de départ. Remplissez alors le formulaire qui s'affiche, et réglez directement en ligne avec votre carte bancaire.

À moins de 15 jours du départ, vous réglez impérativement par carte bancaire.

#### **Par courrier :**

Remplissez un bulletin d'inscription (disponible sur simple demande) et retournez-le nous par courrier, accompagné de votre règlement :

- Par carte bancaire par téléphone au 04 76 95 23 51
- Par chèque bancaire à l'ordre d'Arcanson
- Par virement (frais à votre charge)

Toute inscription sur papier libre suppose que vous acceptiez nos conditions de vente.

### **Confirmation de réservation :**

Après vérification des disponibilités en fonction des critères et dates choisis, votre inscription sera confirmée par ARCANSON par l'envoi d'un e-mail ou d'un courrier, accompagné de votre reçu.

Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, ARCANSON procédera au remboursement de l'intégralité des sommes versées, sans aucune retenue.

Attendez cette confirmation pour acheter vos titres de transport.

Pour les séjours accompagnés, si vous venez en train, attendez que le séjour soit assuré pour prendre votre billet, puisque certains billets ne sont pas remboursables et/ou pas échangeables.

## **ANNULATION**

### **Annulation avant la date de départ du voyage de votre part**

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre séjour avant son commencement (date de départ), vous devez en informer ARCANSON et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date pour facturer les frais d'annulation.

L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

En cas d'annulation de votre part, il sera facturé **les frais d'annulation** ci-dessous :

- À 31 jours du départ et plus : 10% du prix du séjour, avec un minimum de 60€ par personne.
- De 30 à 21 jours : 35% du prix du séjour.
- De 20 à 14 jours : 50% du prix du séjour.
- De 13 à 2 jours : 75% du prix du séjour.
- La veille ou le jour du départ : 90% du prix du séjour.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance - si vous en avez souscrit une – en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais d'inscription et de la prime d'assurance.

Les 10% du montant du séjour ou la somme forfaitaire de 60 € / pers. retenus en cas d'annulation à plus de 31 jours du départ ne sont pas couverts par l'assurance.

Tout séjour entamé est intégralement dû. Une annulation intervenant après le 1<sup>er</sup> jour (une fois le séjour débuté) ne donne lieu à aucun remboursement.

Tout participant ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

### **Modifications / Interruption des prestations à la demande du voyageur**

Après l'inscription au séjour et avant la date de départ, toute demande de modification de prestations (changement de séjour, de dates, d'hébergement, du nombre de personnes, du type de prestations...), ne peut intervenir qu'avec l'accord préalable d'ARCANSO et le paiement à ARCANSON des frais induits (au minimum 65€ / personne). Faute d'encaissement, ARCANSON ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

**Cas particulier des séjours liberté** : les conditions de modification ci-dessus s'appliquent excepté si vous souhaitez changer de programme ou de dates. Il s'agit alors d'une annulation. Par conséquent, les frais du barème d'annulation s'appliquent.

**Pour tous** : à compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non réalisation de toute ou partie des prestations du séjour ne donnera lieu à aucun

remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du séjour sera à payer préalablement auprès d'ARCANSON ou des prestataires désignés.

## ASSURANCES

ARCANSON vous propose 3 formules d'assurance.

Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les garanties, conditions générales et particulières de ces assurances ainsi que le document d'information produit correspondant sont consultables sur le site [www.arcanson.com/assurances](http://www.arcanson.com/assurances) ou sur demande.

Ces contrats sont souscrits auprès d'**ASSURINCO**, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription.

Attention, ces contrats s'adressent uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

Les 3 formules d'assurance sont les suivantes :

- **Assurance Annulation + Extension Épidémies (A)** - 3,4% du prix total du voyage.
- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement + Extension Épidémies (B)** - 2,0% du prix total du voyage. Attention, la garantie Responsabilité Civile à l'étranger ne couvre que les résidents domiciliés en France et DOM.
- **Assurance Multirisques (C)** - 4,8% du prix total du voyage. Cette assurance reprend les garanties des assurances annulation (A) et assistance rapatriement (B), elle est complétée par deux garanties : Interruption de séjour et Retard de transport.

Vous devez au minimum être couvert pour l'« Assistance Rapatriement ». Si vous ne souscrivez pas à notre couverture, vous devez nous fournir une attestation d'assistance rapatriement et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez également que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé.

ARCANSON - 2195 route de la Croix Perrin - Les Gaillardes  
38112 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS - FRANCE

Tel : (33) 04 76 95 23 51

E-Mail : [contact@arcanson.com](mailto:contact@arcanson.com) Web : [www.arcanson.com](http://www.arcanson.com)

Gîte de France (3 épis) - Agence de voyage IM.038.10.0015. Sarl au capital de 10 000€.

RCS de Grenoble B 384571808

Garant : Groupama Assurance-Crédit : 132, rue des 3 Fontanot 92 000 Nanterre

RCP : MMA, 38 av. Victor Hugo 26000 Valence